



SECTION  
  
AISNE

## COMPTE RENDU – CTL DU 9 FEVRIER 2017

Présidé par M. Mollon DDFiP de l'Aisne, le Comité Technique Local de l'Aisne était réuni à l'ordre du jour suivant :

- Déploiement de l'accueil sur rendez vous (**pour avis**).
- Expérimentation du dispositif d'entraide entre SPF par la DDFiP de l'Aisne (pour information).
- Création de la commune nouvelle de Cormicy au 1er janvier 2017 (pour information).
- Point sur les travaux immobiliers en cours (pour information).
- Questions diverses.

Vous trouverez en fin de ce compte rendu la déclaration liminaire des élus **FO-DGFIP**.

### Déploiement de l'accueil sur rendez-vous.

Expérimenté depuis novembre 2014 dans les directions de l'Aube et du Val-de-Marne, ce nouveau dispositif d'accueil doit permettre, selon la DG :

- de réduire les flux d'accueil
- de lisser les délais de traitement des demandes les plus complexes
- d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil
- de développer l'appropriation par l'utilisateur des procédures en ligne.

Dans un premier temps l'application se fera aux SIP et SIP-SIE, soit 11 structures (les SIP de Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin et Soissons, les SIE de Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin et Soissons, les SIP-SIE de Chauny, Guise et Hirson).

Pour le moment, au plan national, ne sont pas gérés par l'outil de prise de rendez-vous les SPF, services de l'enregistrement, les PTGC, PELP, PPCR, pôles FI, PRS et BDV ; les Trésoreries (pour la partie SPL et amendes) sont (à ce stade) gérables par l'outil mais non accessibles à la prise de rendez-vous.

L'outil de prise de rendez-vous a été déployé sur le portail métier le 15 décembre 2016, le 16 janvier 2017 pour la version usager, et est ouvert à la DDFiP de l'Aisne depuis la présentation en CTL.

Deux dispositifs de formation ont été mis en place :

- en présentiel, à destination des responsables et adjoints des structures et des cadres de direction chargés du pilotage du déploiement (aspect organisationnel et paramétrage), durée : une journée. Session organisée dans l'Aisne le 26 janvier 2017, animée par Mmes Chervaux (DDFiP) et Turpin (SIP St Quentin).
- e-formation obligatoire pour les agents concernés par l'accueil des usagers, durée : environ 45 minutes. Formation ouverte depuis fin janvier pour les agents.

**Vote et commentaire FO** : Les élus **FO-DGFIP** ont voté **CONTRE** la mise en place de nouveau dispositif, s'il peut avoir quelques avantages relatifs, ce nouvel outil de prise de rendez-vous n'est qu'un palliatif de plus au manque d'effectif. La direction générale n'a de cesse de vouloir éloigner l'utilisateur du guichet, que ce soit



pour les paiements (caisse, p109, etc) ou de simples renseignements. Il est clair que nos "pensant" n'ont plus (ou peut être n'ont jamais eu) le sens du service public, l'égalité de traitement du citoyen est une notion qui visiblement leur échappe.

### **Expérimentation de l'entraide entre SPF.**

Depuis octobre 2016 les bases Fidji de chacun des SPF sont en cours de concentration technique sur un serveur national.

Après migration, la connexion à l'application Fidji se fait, pour tous les utilisateurs, à partir du portail Ulysse «Mes applications»

Ces modifications ouvrent de nouvelles opportunités en terme d'organisation du travail, telles que l'entraide entre des services de publicité foncière (SPF/SPFE) installés sur des sites différents.

Ce dispositif de soutien mis en oeuvre entre SPF (deux ou plus) installés sur des sites différents a pour objectif principal de réduire les délais de publication du SPF aidé et de permettre une mutualisation des méthodes de travail, s'appuyant sur les pratiques harmonisées nationales et la boîte à outils Organisation.

L'expérimentation qui ne concerne que la publicité foncière et non l'enregistrement, porte sur les dépôts dématérialisés accessibles sur Télé@ctes demandes de renseignements, publications au fichier et vise à la fois le flux et les stocks (deuxième main notamment) pour réduire les délais.

Les tâches liées à la présence physique (accueil physique, dépôts papier...) sont par nature exclues du dispositif.

L'entraide expérimentale s'appuie sur un protocole convenu entre les chefs de SPF sous l'égide du directeur départemental. Ce protocole est signé par l'ensemble des parties et précise l'ensemble des conditions de sa mise en oeuvre.

Sur le plan pratique, en liaison avec la direction (Sandrine DRUART, correspondante MADRHAS départementale) le chef de service du SPF « aidé » habilite les agents du SPF « aidant » concernés par ces travaux aux applications Télé@ctes et Fidji5 via Madrhas, après leur avoir attribué une affectation secondaire dans Agora et à l'application Hyposcan via Bahia..

Pour l'Aisne, ce nouveau dispositif de soutien concernera le SFP d'Hirson ("aidant") et les SPF de Château-Thierry et Soissons ("aidés").

La date de début de l'expérimentation est fixée à mi-février 2017, la concentration des bases Fidji étant réalisée pour les trois sites.

Un bilan de l'expérimentation sera dressé au 1er juillet 2017 et transmis pour synthèse et élaboration du bilan national au bureau GF-3B.

Selon les résultats de ce bilan, l'expérimentation pourra être poursuivie au-delà cette date, a minima jusqu'au 31 décembre dans le département si aucune difficulté majeure n'est rencontrée.



**Commentaire FO** : il n'est pas besoin d'être devin pour constater que l'avenir est également bien sombre pour les SIP/SIE dans un premier temps, et pour les SIE dans un second temps. La grande braderie de la DGFIP est ouverte !

### **Création de la commune nouvelle de Cormicy.**

La commune nouvelle créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est issue de la fusion de 2 communes : GERNICOURT (02) et CORMICY (51). Le chef-lieu de la commune nouvelle qui prend le nom de CORMICY est fixé dans la MARNE, à CORMICY.

S'agissant d'une fusion interdépartementale de communes, la décision de création ne peut être prise qu'après modification des limites territoriales des départements ou région concernés, par décret en Conseil d'Etat.

Ce décret ministériel modifiant les limites territoriales de cantons, d'arrondissements, de départements et de région dans la Marne et l'Aisne a été pris le 28 décembre 2016 (décret n°2016-1912 du 28/12/2016 publié au JO du 29/12/2016).

La date de prise d'effet juridique de la création d'une commune nouvelle est fixée par l'arrêté préfectoral. En l'espèce, la date de prise d'effet est celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La création d'une commune nouvelle emporte la création d'une nouvelle personne morale et la dissolution de la personnalité morale des communes préexistantes au 01/01/2017.

**En matière de fiscalité directe locale**, la commune nouvelle sera donc gérée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur le plan budgétaire (versement des avances et des dotations) et comptable.

Le transfert informatique de la collectivité et de la comptabilité SPL sous Hélios a d'ores et déjà été opéré par la division DSPL dans le cadre des opérations TRF 2017 (bascule intervenue le week-end du 28 et 29/01/2017), de même que la mise à jour des référentiels.

Conformément aux dispositions de l' **article 1638 du code général des impôts (CGI)**, l'arrêté de création de commune nouvelle ne produit ses effets **au plan fiscal** dès l'année suivante qu'à la condition qu'il intervienne avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année.

La date limite des arrêtés préfectoraux de fusion de communes pour un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est donc fixée au 30 septembre 2016.

Dans la mesure où l'arrêté de création de cette commune nouvelle est intervenu postérieurement au 30 septembre 2016, la fusion de communes CORMICY-GERNICOURT ne pourra donc être traitée sur le plan fiscal **qu'à compter du 01/01/2018**.

La prise en charge de cette commune nouvelle dans le système d'information de la DGFIP fera l'objet de consignes et d'un calendrier particulier qui seront communiqués au cours du second semestre 2017.

La prise en charge topographique de cette commune nouvelle n'interviendra donc dans le système



d'information de la DGFIP qu'en octobre / novembre 2017.

### **Point sur les travaux immobiliers en cours.**

SOISSONS :

#### **x Restauration de l'ancienne poudrière**

Les travaux ne sont pas encore terminés en raison notamment des intempéries.

#### **x Travaux de modernisation du système d'alarme anti-intrusion et de contrôle d'accès.**

L'entreprise ELECTROTEK a démarré le 16 janvier le chantier de motorisation des portails. Ces portails seront désormais couplés au système de contrôle d'accès TITAN. Les agents auront donc un seul badge pour rentrer au sein du parking et dans le bâtiment.

C'est l'entreprise FRANCE ALARME qui a été retenue pour mettre en place le système de contrôle d'accès. Cette entreprise remplacera également le système d'alarme et installera de nouvelles caméras de surveillance, caméras I.P retraçant le cheminement des convoyeurs de fonds.

#### **x Restauration du mur historique**

La société BUREAU AMO 02 a été missionnée pour réaliser le cahier des charges relatif à la restauration du mur historique au fond du parking.

SAINT QUENTIN (Bât Roosevelt) :

#### **x Désamiantage des locaux du centre des finances publiques de Saint-Quentin**

Les travaux de démolitions des cloisons ont commencé fin décembre. Le désamiantage est prévu au mois de février par l'entreprise TAMPIGNY. Le déconfinement est prévu pour la fin mars après les mesures d'empoussièrement finales.

#### **x Contrôle d'accès de la porte d'entrée du personnel**

Le rideau métallique de la porte d'entrée du personnel est assorti au système de contrôle d'accès depuis le 17 janvier. Ce rideau s'ouvre désormais avec le badge et se referme automatiquement à 20h15.

SAINT-QUENTIN CH :

La mise en peinture du hall d'accueil sera planifiée au cours de l'année 2017 tout comme la réorganisation de l'open space.

HIRSON :

Le vitrage de la porte d'entrée du public sera remplacé par la société IMC qui a procédé à la réparation des volets roulants défectueux.

La société FRANCE ALARME a procédé à l'installation d'un système de contrôle d'accès par badges au niveau de l'entrée du personnel et du portail.

LAON

#### **x Rénovation du parking de la cité administrative de Laon**

Les premiers travaux pourraient être réalisés au cours de l'été 2017.

#### **x Délégation des services sociaux**

La délégation des services sociaux a emménagé au RDC du bâtiment B de la cité administrative de Laon le 30 janvier.

#### **x Sécurisation et entretien du rempart Nord**



La société LEON NOEL a été retenue pour réaliser les travaux d'entretien de tout le rempart Nord de la cité administrative (gommage, rejointoiement et remplacement de pierres).

**RIBEMONT :**

Le guichet a été modifié par la société GARCIA FLAMANT en vue de répondre aux normes PMR. La mise en peinture de la nouvelle cloison a été planifiée fin février.

**CHATEAU-THIERRY (CFP) :**

L'entreprise PORTALP va procéder au remplacement de la porte d'entrée principale (remplacement par une porte automatique pour mise aux normes PMR).

**TRAVAUX AD'AP :**

Plusieurs sites ont fait l'objet de travaux d'accessibilité avec la pose de bandes podotactiles pour les mal-voyants et de bandes sonores pour les malentendants (Soissons, Vailly).

Les travaux suivants ont également été financés :

- × Remplacement de la porte d'entrée principale du CFP de Château-Thierry (prévu en mars par la société PORTALP)
- × Motorisation des deux portes d'entrée de la trésorerie de Villers-Cotterêts (travaux réalisés en janvier)
- × Remplacement des portes d'entrée de la trésorerie d'Anizy le Château (prévu en mars par la société OSENFANT).

### **Questions diverses :**

Un point fondamental est revenu sur le tapis, à savoir l'éligibilité des agents ALD aux primes liées aux restructurations. Après une réponse négative courant 2016 la DG avait fait volte face sur le sujet en adressant une note aux directions locales dans ce sens. Curieusement, cette note était accompagnée d'une interdiction formelle de communication (tant aux OS qu'aux agents concernés). Lorsque nous l'avons interrogée sur le sujet, la direction local a confirmé ce mode de fonctionnement pour le moins choquant de la DG, mais bon, il paraît que c'est au fait qu'ils "osent tout" qu'on les reconnaît ...



*Vos élus **F.O.-DGFIP** en CTL  
David Wlodarczyk – Sandra Vitel*